



## Entre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, vous allez désigner les représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires Locales. (CAPL).

Cette instance, élue pour 4 ans, a compétence pour émettre un avis sur tout ce qui concerne votre dossier individuel: titularisation, mutation, promotion et évaluation professionnelle notamment.

Pour être défendu, il est essentiel d'élire des représentants au fait des réalités de nos services.

### Qui sont les candidats F.O.-DGFIP 13 ?

Des collègues représentatifs des différentes missions de notre direction qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances Publiques.

Des élus sortants mais aussi de nouveaux militants formés aux nouvelles règles de gestion et qui ont à cœur de défendre vos droits sans parti pris, sans jamais s'engager dans la cogestion.

En effet, parce qu'ils militent au sein d'une organisation libre et indépendante, ils sont porteurs des demandes des personnels et entendent tout mettre en œuvre pour défendre vos intérêts et obtenir satisfaction.

**En votant pour les candidats F.O.-DGFIP**, vous voterez pour des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre et indépendant.

**En votant F.O.-DGFIP**, vous choisirez des représentants qui défendent vos dossiers avec des arguments construits et percutants, tout en vous rendant compte systématiquement de ce qui a été dit en CAPL.

**Au cours du mandat qui s'achève, les règles de gestion ont été profondément modifiées.**

Vos élus **F.O.-DGFIP** en CAP locales continueront à défendre les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents des Bouches du Rhône.

Avec les règles de gestion à venir dès 2020, le rôle des élus en CAP locales va s'élargir.

L'expérience des élus **F.O.-DGFIP** est prépondérante pour assurer la défense de tous les agents de manière équitable et efficace.

Pour cela également, des élues sortantes de CAP Nationales s'ajoutent sur nos listes locales afin de vous apporter leur expertise.

### F.O.-DGFIP exige notamment :

- > au moins deux vrais mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste;
- > pour les agents en situation de priorité, une affectation en CAPN sur la base de l'ancienneté de la demande, sans avis ou condition restrictive;
- > le droit au retour, c'est à dire que les agents promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée conformément au plan d'action ministériel « égalité professionnelle femmes-hommes »;
- > que tous les agents en situation prioritaire soient mutés dans le département demandé et affectés sur un poste fixe, dans la commune sur laquelle s'exerce la priorité ;
- > que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

*Je vote*

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE  
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



**NOS DIFFÉRENCES**   
**FONT LA DIFFÉRENCE**

## LISTE DES CANDIDATS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°3 – AGENTS ADMINISTRATIFS

1	EVEILLE Michel	AAP1	EDR Aix en Provence
2	SALVATORI Eric	AAP1	SIP Marseille 11/12
3	GAGLIONE Brigitte	AAP1	T. Saint-Andiol
4	PERSAGER Marianne	AAP1	EDR Marseille
5	BOUACHIR Céline	AAP2	DRFIP
6	MARIS-LEROUX Flavie	AAP2	DRFIP
7	ALARCON Marina	AAP2	DRFIP
8	MARC Virginie	AAP2	DRFIP
9	SCHIAVO Anthony	AA	DRFIP
10	KLIOUEL Fatima	AA	T. Salon de Provence

### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°2 – CONTROLEURS

1	SOLANO Marie-Laure	Cont Ppal	Syndicat
2	DONATI José	Cont Ppal	Syndicat
3	DEGORGUE Jean-François	Cont Ppal	RFMAP
4	FOESSEL Florence	Cont Ppal	DRFIP
5	CHATELAIN Xavier	Cont 1ère cl	Syndicat
6	FABRE Catherine	Cont 1ère cl	T. Salon de Provence
7	MANUEL Andrée	Cont 1ère cl	T. Arles Municipale
8	ROCCA Christophe	Cont 1ère cl	Paierie Régionale
9	TOULGOAT Cyrille	Cont 2è cl	SIE Aix en Provence Sud
10	GUEBOUB Barbara	Cont 2è cl	DRFIP
11	CRUCIANI Audrey	Cont 2è cl	SIP Marseille 4/13
12	GARIGLIO Fabienne	Cont 2è cl	DRFIP

### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°1 – INSPECTEURS

1	PECORINI Véronique	Insp	DRFIP
2	PADOVANI Annick	Insp	RFMAP
3	FORAY Agathe	Insp	T. La Ciotat
4	LAFFARGA Françoise	Insp	T. Saint-Rémy De Provence
5	ARRIGNON Michèle	Insp	T. Aix Ets hospitaliers
6	AUBERTIN Bérengère	Insp	T. Berre l'Etang
7	RIZZUTO Denis	Insp	PCE Marseille Saint Barnabé
8	ARAGON Philippe	Insp	SIP Salon de Provence

*Je vote*  
TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE  
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018



**NOS DIFFÉRENCES** ≠  
**FONT LA DIFFÉRENCE**